



# COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 19 Décembre 2017

Ouverture de la séance à 19h30

**Absents excusés** : Louis DEROIN qui a donné pouvoir à Daniel GRANJON et Isabelle LALAOUI

**Secrétaire de séance** : Roger GUISET

Lecture des délibérations du 21 novembre 2017

**1° PROJET EOLIEN** : Un projet éolien nous a été présenté par la **Compagnie Nationale du Rhône** avec la mise en place potentielle de 5 à 7 éoliennes, dont 2 à 3 seraient installées dans le secteur des Lochères, de 3 à 6 dans les bois des Bochets, des Bouloyes et Bois Brulé. Des réunions seront organisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 avec les principaux acteurs concernés et la population pour voir quelle suite peut être réservée à ce projet.

**2° REMERCIEMENTS** : Le Comité de Jumelage remercie la municipalité pour les subventions accordées dans le cadre des déplacements à Carpignano Sesia d'un groupe de jeunes en juillet, et du comité fin août.

## **3° FINANCES**

- **Restes à réaliser 2017-** Le Maire communique à l'assemblée communale les dépenses d'investissement qui seront reprises au budget primitif 2018 :
  - 19 180 € dans le cadre du budget général de la commune
  - 13 000 € dans le cadre du budget de la forêt
  - 350 000 € en investissement dans le cadre du budget du lotissement Saint Paul et 54 270 € en fonctionnement, dans le cadre de ce même lotissement.
  
- **Mandatement des dépenses d'investissement 2017/2018** - Le Conseil Municipal autorise le Maire à:
  - **Budget Général**
    - **Mandater** la taxe locale d'équipement à la Communauté d'Agglomération : compte 10226 pour la somme de 6 825 € (Reversement de 50 % des recettes de la TA 2016)
    - **Verser au CCAS** une subvention de 10 000 €
    - **Liquider** les restes à réaliser 2017, tels qu'ils sont annexés à la délibération n° 1/5 : Soit 19 180 € en dépenses
    - **Engager** de nouvelles dépenses à hauteur de 94 352.37 €.
  
  - **Budget Forêts** :
    - **Liquider** les restes à réaliser 2017, tels qu'ils sont annexés à la délibération n° 1/5 : Soit 23 000 €.
    - **Engager** de nouvelles dépenses à hauteur de 7 033.09 €.

- **Lotissement « Saint Paul » : Liquidier** les restes à réaliser 2017, tels qu'ils sont annexés à la délibération n° 1/5 : soit 404 270 € (350 000 € au titre du remboursement de l'emprunt in fine 2 ans, et 54 270 € au titre du solde des travaux de voirie) et engager 612.50 € pour le règlement de la dernière échéance du 25 janvier 2018, concernant les intérêts trimestriels du prêt.

- **Indemnisation des agents recenseurs**

Dans le cadre du recensement qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, la commune a été découpée en 4 districts, avec une personne affectée à chaque district. Chaque agent sera rémunéré à hauteur de 4,63 € par logement. Une aide de l'Etat est accordée à hauteur de 4 182 €, le surplus des salaires et charges étant à la charge de la commune.

#### 4° PERSONNELS :

- **Mise en place du R.I.F.S.E.E.P : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel :**
  - Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés
  - Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes :
    - D'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement,
    - D'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).
    - Celles-ci sont cumulatives mais différentes dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.
  - **Qu'est-ce que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ?**
    - L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions.
    - En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.
  - **Qu'est-ce que le complément indemnitaire (CIA)?**
    - Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions.
    - Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.
    - La détermination du montant de ce complément indemnitaire est très simple : les attributions individuelles sont comprises entre 0 et 100% d'un montant maximal fixé par groupe de fonctions.
- **Astreinte hivernale** - Mise en place depuis de nombreuses années, pour une durée de 12 à 16 semaines en fonction de l'enneigement, elle se présente sous deux formes :
  - **L'astreinte d'exploitation de 159.20 €**, qui concerne une personne à la fois, tenue de rester à son domicile ou à proximité pour des raisons de nécessité de service, afin d'intervenir le plus rapidement, dans le cadre du déneigement.

- **L'astreinte de sécurité de 109.28 €**, qui concerne un deuxième agent pouvant être appelé en renfort dans le cadre du déneigement des accès aux bâtiments publics et aux commerces. Elle sera payée d'office cette année pour pouvoir disposer d'un deuxième agent très rapidement.
- **Nouveaux horaires de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018:**
  - **Secrétariat de Mairie :** Suite à la demande des agents, aux constats tirés de la fréquentation en soirée, et des échanges avec les élus, des modifications ont été apportées dans les horaires, avec une ouverture au public les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h 30 à 11 h 30 et de 16 h 30 à 18 h, et les samedis de 8h 30 à 11h 30.
  - **Services techniques :** Organisation du travail pour les trois agents techniques, sur la semaine complète sauf le samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

## 5° JEUNESSE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

- **Organisation scolaire 2018 / 2019 :** A partir de la rentrée de septembre 2018, et avec le retour à la semaine de 4 jours (Lundi, mardi, jeudi et vendredi), le choix des horaires pour les deux établissements, s'est porté
  - matin, de 8 h30 à 11 h45
  - après midi, de 13h30 à 16h15
- **Collège :**
  - **2 voyages** sont prévus en 2018 pour le collège de Mandeuve : Les 4<sup>ième</sup> iront en Angleterre du 5 au 10 mars et les 3<sup>èmes</sup> de Verdun à Strasbourg les 13 et 14 mars.
  - **Une subvention communale** de 50 € est accordée aux élèves du second degré de la commune de Mathay participant à ces séjours pédagogiques.
- **Maternelle :** Mardi 19 décembre l'école maternelle a organisé le **spectacle de Noël** dans les salles de la mairie. Celui-ci s'est terminé par un goûter préparé par les parents.
- **Visite du Père Noël,** jeudi après midi à l'école primaire et vendredi matin à l'école maternelle.

## 6° PERSONNES AGEES

- **Hébergement :** Les études et les visites sur les différents modes d'hébergement proposés par d'autres communes, sont toujours en cours. Après la visite de la résidence Bossières de Montbéliard, d'autres visites sont prévues à Arcey, et Chatenois les Forges, pour trouver le modèle qui conviendrait le mieux à la commune.
- **Animation :** Un après midi « Jeux de sociétés » sera organisé le dimanche 14 janvier à 14 heures dans les salles de la mairie, avec présence de 7 à 8 animateurs . Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 5 janvier.
- **Informations :** Le dépliant pensé par le groupe de travail a été édité et sera distribué à nos seniors.

**7° CCAS :** Entre le 5 et le 15 décembre 2017, les bénéficiaires de la Banque Alimentaire ont été reçus par Françoise SCHNEUWLY. Les entretiens se sont déroulés en respectant les critères d'attribution de la banque alimentaire. 10 familles sont concernées, représentant 21 personnes ( 5 personnes seules, 5 familles monoparentales).

Pour information, le projet d'épicerie sociale "les paniers solidaires" mené avec la mairie de Mandeuve, devrait enfin voir le jour début 2018.

**8° FORETS :** L'abattage des coupes ont pris du retard, et de ce fait la vente du bois d'affouage ne peut être réalisée qu'en janvier.

## **9° ANIMATION CULTURE**

- **CCAS :**
  - Monique ISABEY remercie la municipalité des attentions qui lui ont été apportées à l'occasion de ses 80 ans.
  - Nous avons reçu les félicitations de nos Anciens, pour le repas qui leur a été offert le 2 décembre à la salle polyvalente.
  - Les colis de Noël pour les personnes absentes au repas seront distribués semaine 51.
- **Animation :**
  - Le spectacle de Marionnettes pour les enfants du village, aura lieu le samedi 13 janvier dans les salles de la mairie.
  - Marché de Noël : Réalisé le 3 décembre, il a connu comme chaque année un vif succès, à la grande satisfaction des exposants.

## **10° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT**

- **Eclairage Public :** Etude en cours pour remplacer les ampoules « sodium » actuelles par des leds, en conservant les luminaires existants.
- **Bibliothèque :** La Médiathèque départementale du Doubs demande si la somme de 1 € par habitant a été attribuée à la bibliothèque de Mathay, pour l'achat d'ouvrages. Certaines communes qui ne respectaient pas le quota ont vu le bibliobus ne plus les desservir. Les adhérents recherchent les nouveautés éditées. Les achats continuent à se faire dans la librairie de Valentigney, qui a changé de propriétaire mais qui nous conserve des tarifs.
- **Transports :** Dans le cadre de la restructuration des réseaux, les services : Axone et Liberty foot ont été supprimés au départ de MATHAY. Depuis septembre, l'accès à l'Axone se fait par les lignes régulières, le retour avec un bus spécial.  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier le service d'accès au stade Bonal se fera par les lignes régulières, départ de la plaine à 18h10 ou du clos à Mandeuve à 18h43 ou 19h15. Le retour se fera par 2 bus à la sortie du stade sans réservation. C'est un service déjà utilisé pour le Moloco et le Mégarama.
- **Les ordures ménagères**  
Vous pouvez récupérer le calendrier de ramassage des déchets pour les mois de janvier et février sur le site [www.Mathay.fr](http://www.Mathay.fr) , à droite de tous vos écrans dans la rubrique « Collecte des déchets ». Lors de sa parution à PMA, le calendrier annuel remplacera le premier.

- **Fitness Yoga :**

- Les membres présents de la commission Attractivité-Animation ont décidé lors de la réunion du 8 décembre de maintenir les cours de Fitness à partir du 1 janvier pour une année renouvelable, dans le créneau horaire existant : mercredi de 18h à 19h.
- Par contre les cours de Yoga n'ont pas été reconduits pour l'année 2018, du fait du caractère commercial de la prestation : Cours payants, et du peu de personnes intéressées actuellement.

## **11° INFORMATIONS EXTERNES**

- **ETAT**

- **Déclaration des manifestations sportives :** Mise en place à partir du 14 décembre 2017 d'une simplification de la déclaration des manifestations sportives : le régime de déclaration remplaçant le régime d'autorisation. Une circulaire préfectorale précisant les modalités d'application sera diffusée prochainement.
- **Gendarmerie** Le capitaine Stéphane RIVIER a été appelé à prendre le commandement de la compagnie de gendarmerie de Montbéliard.

- **DIVERS :**

- **Réseau internet**

Vendredi 15 décembre, Orange nous a communiqué le développement du réseau Fibre dans le village. Au cours du premier semestre 2018, trois armoires optiques seront mises en place : Rue de Valentigney, à côté de l'agence postale, et vers l'arrêt bus installé avenue Charles de Gaulle. Le déploiement de la fibre optique des différents opérateurs, vers vos installations privées, en souterrain ou en aérien en fonction de vos installations existantes, pourrait être réalisé dès le second semestre 2018.

- **Amélioration des services de la poste :** Dans le cadre de la refonte des services télécom, La Poste, a signé un contrat avec orange afin d'adapter les capacités de son réseau aux nouveaux besoins. Ceci se traduit par :
  - Le renforcement du débit internet
  - L'augmentation de la couverture WI-FI
  - Le renouvellement des équipements du réseau informatique
- **Compteurs Linky :** Le compteur intelligent a été imposé par une directive européenne de 2009. Son déploiement doit être terminé en 2021. Nous sommes sur le territoire du Syded et 297 000 compteurs doivent être remplacés. 80 000 ont déjà été installés à ce jour, sans difficultés majeures. Ce compteur va permettre, une facturation au réel, une meilleure maîtrise de sa consommation.